



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 72772

Texte de la question

M. Maxime Gremetz rappelle à M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut-commissaire à la jeunesse, que les personnes handicapées physiques, ne pouvant travailler et vivant chez elles, perçoivent un pouvoir d'achat constitué de l'allocation aux adultes handicapés qui est de 682 euros et d'un complément créé en 1992 sur la proposition de Monsieur Gilbert. Avec une telle somme, la personne handicapée physique ne peut pas s'intégrer normalement dans la société et ce n'est pas avec les 2 % ou 3 % d'augmentation périodique que la situation pourra s'améliorer. C'est la raison pour laquelle des associations et des personnes concernées ont manifesté massivement en mars 2008. De façon anachronique, le personnel politique et l'opinion publique ont pris l'habitude d'assimiler les personnes handicapées physiques à celles ayant besoin d'aides ponctuelles tels que les chômeurs ou les personnes vivant des situations précaires. Or le handicap physique, dans bien des cas, empêche d'exercer durablement une profession, ce qui n'implique pas que les handicapés n'aient pas les mêmes droits à s'intégrer durablement dans la société, en créant en même temps un gisement non négligeable d'emplois, aides à domicile, concepteurs et fabricants de matériels adaptés, entreprises de transports spécifiques, kinésithérapeutes, personnels paramédical... Il le sait également : lorsqu'une personne handicapée physique atteint l'âge de 60 ans, elle se voit dépossédée de son allocation aux adultes handicapés et se voit attribuer l'allocation de solidarité aux personnes âgées qui s'élève à 677 euros sans le complément précité, d'où une perte de pouvoir d'achat réelle. Il lui demande ce que compte faire le Gouvernement face à cette situation, sachant qu'il faudrait tendre vers l'équivalent d'un SMIC car là est le pivot de l'intégration sociale.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72772

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2010, page 2301

Question retirée le : 24 mai 2011 (Fin de mandat)